



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

100% Surveillants

Centre de Détention de
CHATEAUDUN



T.G.I. DE CHARTRES AUDIENCE DU 21/02/2019.

RAPPEL DES FAITS

C'était le 26 décembre 2015, vers 8h10, au bâtiment D, un détenu avait crié de l'intérieur de sa cellule des propos à l'encontre d'une Surveillante car soi-disant elle faisait trop de bruit le matin. A 8h30, lors de la distribution de l'eau chaude, le détenu avait profité de l'ouverture de sa cellule pour sortir sur la coursière avec un sac contenant ses affaires de douche alors qu'il avait refusé de s'y rendre quelques minutes auparavant. Face aux refus des Surveillants, celui-ci avait sorti de son pantalon un objet ressemblant à un stylo, et l'avait pointé en direction de la Surveillante qui soi-disant faisait trop de bruit le matin. Durant l'intervention, les Surveillants avaient reçu 2 coups de poing à la tempe pour l'un, et au niveau du nez et de la bouche pour l'autre. Le détenu avait été placé au Quartier Disciplinaire.



Le 8 juin 2017, le T.G.I. de Chartres a statué sur les intérêts civils concernant nos 2 collègues. Une expertise médicale avait été ordonnée pour la Surveillante H. 1 000 € avaient été actés au titre d'une provision, ainsi que le renvoi de la décision finale à une audience ultérieure. Quant au Surveillant J, il a perçu 1500€ pour les préjudices subis.

Le 21 février dernier, le T.G.I. s'est de nouveau réuni pour statuer sur les préjudices subis par la surveillante H qui percevra :

- 14.055,10 € au titre des préjudices temporaires,

-125.530,15 € au titre des préjudices permanents.

L'avocate, Maître Gouraud, a démontré toute sa pugnacité et son sérieux à défendre les intérêts de nos collègues lorsqu'ils sont agressés. Dès lors, au vu de son travail exceptionnel, conjugué à la fermeté de la Direction locale à l'égard de nos agresseurs, le S.P.S. constate une diminution des agressions. C'est pourquoi, le SPS a toujours revendiqué de la sévérité tant dans les sanctions administratives que judiciaires.

Le bureau local, le 1^{er} mars 2019.